

COMMUNE DE FOX AMPHOUX

Département du Var

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FOX AMPHOUX DU JEUDI 12 DECEMBRE 2024 A LA MAIRIE

L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre à 18H30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hubert GEOLLE, Maire.

Etaient présents : M. KONNERT Yves, M. PALAZZOLI Florent, adjoints au maire ; Mme CAUVET Francine, M. PIRIS Laurent, M. SCOZZARI Maurice, M. PIGAGLIO Laurent, Mme BOURGUIGNON Monique, Mme DECROIX Céline, M. BOURGUIGNON Alain, M. SIBILOT Eric, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Monique BOURGUIGNON a été élue secrétaire.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance et de l'ordre du jour ci-dessous mentionné :

- Attribution d'une subvention au titre de l'année 2024 à la coopérative scolaire de Fox-Amphoux,
- Modification budgétaire n°03/2024 sur le budget « commune » 2024 (annule et remplace la délibération du 07/11/2024),
- Adhésion à la convention de participation prévoyance du Centre Départemental de Gestion du Var et participation mensuelle au financement des garanties au 1^{er} janvier 2025,
- Mise en place du fonds de concours par la Communauté de Communes « Provence Verdon », année 2024,
- Vente à l'amiable de biens immobiliers communaux, modalités et prix de vente (parcelles E 6 et E 7),
- Intervention pour mise en sécurité de la concession n°35 (ancien cimetière),
- Convention triennale (2025/2027) de vérification et entretien du parc d'hydrants entre la Commune de Fox-Amphoux et la société « Pro Borne Incendie »,
- Contre-valeurs des redevances de l'Agence de l'Eau (eau potable et assainissement collectif) au 1^{er} janvier 2025,
- Affaires diverses.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le procès-verbal de la dernière réunion et l'ordre du jour est examiné.

Attribution d'une subvention au titre de l'année 2024 à la coopérative scolaire de Fox-Amphoux : à l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 100.40 E/élève pour le séjour au ski qui aura lieu à Vars du 03/03/2025 au 07/03/2025.

Subvention qui sera versée à la Coopérative scolaire de Fox-Amphoux et qui concerne 9 élèves, soit 903.60 E.

Modification budgétaire n°03/2024 sur le budget « commune » 2024 (annule et remplace la délibération du 07/11/2024) : suite à une erreur entre opérations d'ordre et opérations réelles, à l'unanimité, le conseil municipal approuve ce qui suit et la délibération du 07/11/2024 est annulée :

= chapitres 041 (dépenses et recettes investissement), inscrire la somme de

108 147.37 E

= chapitres 13 (dépenses et recettes investissement), inscrire la somme de 21 028.16 E

= chapitre 011 (dépenses fonctionnement) déduire la somme de 825 E et l'affecter au chapitre 014 (dépenses fonctionnement)

Adhésion à la convention de participation prévoyance du Centre Départemental de Gestion du Var et participation mensuelle au financement des garanties au 1^{er} janvier 2025 : à l'unanimité et tenant compte des nouvelles obligations concernant la protection sociale complémentaire, le conseil municipal décide d'adhérer à la convention de participation pour le risque prévoyance conclue par le centre départemental de gestion et portée par Territoria Mutuelle et d'accorder une participation financière mensuelle de 7 E par agent et ce à compter du 01/01/2025.

Mise en place du fonds de concours par la Communauté de Communes « Provence Verdon », année 2024 : à l'unanimité, le conseil municipal valide la mise en place du fonds de concours au titre de l'année 2024, soit pour la Commune de Fox-Amphoux 19 000 E.

Vente à l'amiable de biens immobiliers communaux, modalités et prix de vente (parcelles E 6 et E 7) : à l'unanimité, le conseil municipal décide de mettre à la vente les parcelles E 6 et E 7 situées en zone N et valide le prix de vente au m² à 0.19 E/m² (zone boisée). Il est également précisé qu'un acte administratif de vente d'un bien par la Commune sera rédigé pour cette vente.

Intervention pour mise en sécurité de la concession n°35 (ancien cimetière) : M. le Maire informe qu'un arrêté de mise en sécurité a été pris concernant la concession n°35 appartenant à la famille Fenouil. Il souligne également que la Famille Fenouil est sans héritiers (procédure de bien sans maître déjà réalisée). Aussi, il propose au conseil municipal de récupérer le caveau dans le respect des règles administratives. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à faire toutes les opérations nécessaires à la mise en sécurité et à la reprise de la concession et le transfert des défunts dans l'ossuaire.

Convention triennale (2025/2027) de vérification et entretien du parc d'hydrants entre la Commune de Fox-Amphoux et la société « Pro Borne Incendie » : à l'unanimité, le conseil municipal, valide la convention triennale à passer avec la société Pro Borne Incendie pour une durée de 3 ans, à compter du 01/01/2025, soit 51 E/borne (21 bornes).

Contre-valeurs des redevances de l'Agence de l'Eau (eau potable et assainissement collectif) au 1^{er} janvier 2025 : au vu de la réforme des redevances de l'agence de l'eau, à compter du 01/01/2025, les redevances « lutte contre la pollution domestique 0.28 E/m³ » et modernisation des réseaux 0.16 E/m³ » sont supprimées, elles sont remplacées par la redevance « consommation d'eau potable » soit 0.43 E/m³. Par ailleurs, il est demandé aux collectivités d'instaurer les redevances suivantes :

= « performance des réseaux d'eau potable et « performance des systèmes d'assainissement collectif. Le conseil municipal, approuve les propos de M. le Maire et instaure les redevances comme suit :

= « performance des réseaux d'eau potable : 0.0100 E/m³

= « performance des systèmes d'assainissement collectif : 0.0090 E/m³.

AFFAIRES DIVERSES :

= M. BOURGUIGNON sollicite les membres du conseil municipal pour faire « vivre » le site de Fox, de manière à l'alimenter de tous événements communaux ou autres liés à notre commune, par l'envoi de textes et de photos.

= en remplacement de l'acacia « place du Hameau », un marronnier vient d'être planté.

La séance est levée à 19H35.

Le secrétaire,



le Maire,

